

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 82/299 du 19/01/82 RSA.
/MTPS/MGFP/DFP/2103-4

Portant reclassement et nomination de Monsieur MABIALA Gaston, Professeur de CEG de 2° échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement).-

-----ooOoo-----
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant la réglementation sur la solde des fonctionnaires des cadres ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires de catégorie A1 ;
(/u le décret n° 64/165/FP du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er paragraphe 2 ;
(/u le décret n° 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 81/707 du 19.10.81 complétant l'article 2 du décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u l'arrêté n° 9470/MEN-DGAS-DPAA du 27.11.81 portant promotion au titre de l'année 1980 des Professeurs de CEG des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo ;
(/u la demande de l'intéressé en date du 2.12.81 ;

- D E C R E T E :-

D.E.

D.C.F.

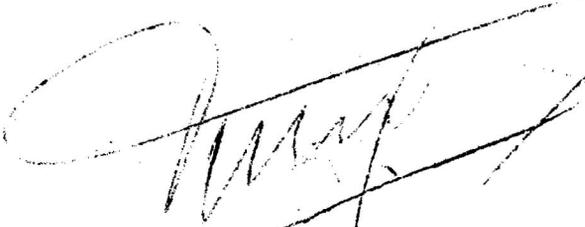
ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets 67/304 et 81/707 des 30.9.67 et 19.10.81 susvisés, Monsieur MABIALA Gaston, Professeur de CEG de 2° échelon, indice 780 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services Sociaux (Enseignement) en service au Lycée du Drapeau Rouge, titulaire de la Licence es-Sciences, section chimie, session 1980, délivrée par l'Université Marien NGOUABI, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 1° échelon, indice 830 ACC = néant.

ARTICLE 2.-: Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée Scolaire 1980 - 1981, et du point de vue de la solde pour compter du 19.10.81, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

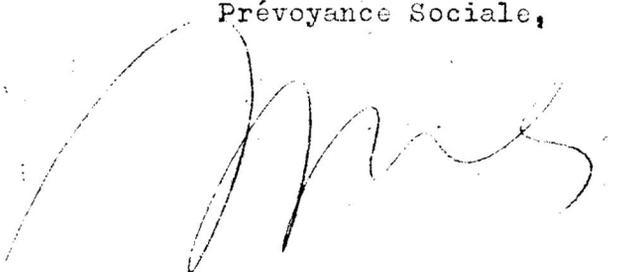
Brazzaville, le 19 AVRIL 1982

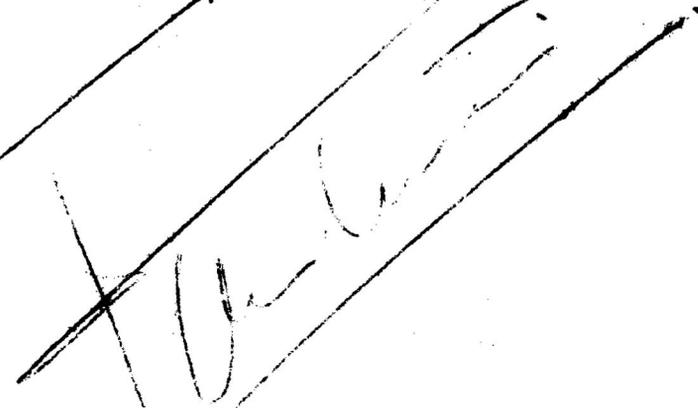
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Education
Nationale,


- Antoine Ndinga-Oba -

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,


- Bernard Combo Matsiona -


- Colonel Louis SYLVAIN GOMA -

Le Ministre des Finances,


- Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU -

AMPLIATIONS :

- JORPC.....1
- DGTFP/DFP.....3
- D.B.....3
- D.C.F.....3
- MEN.....3
- DPAA.....3
- DOSSIER.....3
- INTERESSE.....1
- SGCM/BC.....1